



Modalités de fonctionnement du 1000 Pattes

Le *1000 Pattes* est un dispositif qui permet à un groupe d'enfants de se rendre à pied à l'école, accompagné par des adultes bénévoles.

Les horaires et trajets des lignes figurent sur le site de la commune : www.ville-boisleroi.fr Rubrique « Vie de l'Enfant », Onglet *1000 Pattes*. Le *1000 Pattes* fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes, et n'attend pas les retardataires. Les arrêts sont matérialisés par un marquage au sol et par un panneau.

Le *1000 Pattes* fonctionne tous les jours, quelle que soit la météo.

Chaque ligne est encadrée par un minimum de deux adultes. A défaut, le départ ne sera pas assuré.

➤ Les accompagnateurs

Les accompagnateurs sont des parents, des bénévoles, des élus. Ils sont identifiés par une chasuble réfléchissante.

Chaque accompagnateur reçoit en début d'année la liste et les coordonnées des enfants inscrits ainsi que la liste et les coordonnées des autres accompagnateurs.

A l'ouverture des écoles, les accompagnateurs veillent à ce que les enfants soient dans l'enceinte de l'école avant de repartir.

➤ Les engagements des parents

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée des accompagnateurs au départ de la ligne. Ils sont responsables du bon comportement de leur enfant placé sous la responsabilité des accompagnateurs le temps du trajet. Ils doivent veiller au respect de l'obligation du port de la chasuble par leur enfant entre le départ de l'entrée dans l'enceinte de l'école.

Les parents reçoivent en début d'année la liste des accompagnateurs de la ligne fréquentée par leur enfant. Dans la mesure du possible, ils sont tenus d'informer les accompagnateurs des absences programmées de leur enfant.

Le *1000 Pattes* repose sur le concours des bénévoles. En cas d'absence d'un accompagnateur, les parents des enfants utilisateurs sont sollicités pour pallier au remplacement. Si la présence de 2 adultes n'est pas confirmée, le départ ne pourra être assuré.

➤ Les engagements des enfants

Les enfants prennent connaissance de la charte de bonne conduite, en début d'année. Cette charte reprend leurs engagements vis-à-vis du fonctionnement du *1000 Pattes*.

Si les accompagnateurs notent que le comportement d'un enfant nécessite une trop grande attention au détriment de l'attention qu'ils doivent porter aux autres enfants, son inscription pourra être annulée.

➤ Responsabilité de la Commune

La responsabilité de la commune est engagée pour la durée du trajet, et garantie par une assurance en responsabilité civile/accidents corporels qui couvre les dommages causés aux tiers ainsi que les dommages que pourraient subir un bénévole, un agent ou un enfant sur le parcours du *1000 Pattes*.

Un point sur le fonctionnement du dispositif est fait régulièrement.

L'inscription au *1000 Pattes* vaut acceptation des présentes modalités de fonctionnement.